

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

MGVO
STE MACONNE.GENER.VAL D'O

08300 Seuil

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/10/2025	F01251000377	411309	F01251000377	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	LA NEUVILLE-AU-PONT					
NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260	1.75	M3	118.50	207.38	20 %
TI	Transport incomplet	4.25		23.00	97.75	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	1.75	UN	1.50	2.63	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	1.75	UN	2.50	4.38	20 %
552	REP	1.75	UN	1.68	2.94	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/12/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 315.08 €

Total TVA : 63.03 €

Total TTC : 378.11 €

RESTE A PAYER : 378.11 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01251000377	F01251000377	31/10/2025	411309	MGVO

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 130921 LA NEUVILLE-AU-PONT						
13/10/2025	003304851	411309	NJB253A260	C25/30 XC2 S3 Dm20 CEM2 260	1.75	M3
13/10/2025	003304851	411309	552	REP	1.75	UN